

## **Règlement du Quiz « La Ferme du Mohair fête l'automne »**

### **Article I : Organisation**

La Ferme du Mohair, SAS, au capital de 300 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Foix sous le numéro 418 113 478, dont le siège social est situé à ZAC Les Pignes, 09 270 Mazères ; organise un Quiz intitulé « La Ferme du Mohair fête l'automne » du 01 octobre au 30 novembre 2014.

### **Article II : Participation**

La participation à ce quiz est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France (à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'un compte La Ferme du Mohair.

Une seule participation (même nom, même adresse) sera acceptée par foyer.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat, les frais de connexion Internet relatifs à l'inscription sont à la charge des participants mais peuvent être remboursés sur justificatif accompagné d'un RIB.

### **Article III : Modalités**

Pour participer au quiz, il suffit de se connecter sur le site [www.ferme-mohair.com](http://www.ferme-mohair.com) ; le jeu sera accessible à une adresse internet dédiée : [www.ferme-mohair.com/quiz](http://www.ferme-mohair.com/quiz)

Après avoir répondu aux 3 questions du quiz, l'utilisateur soumet sa participation en complétant le formulaire prévu à cet effet.

Si l'utilisateur choisit de parrainer un ami (via le formulaire prévu à cet effet) il aura une chance supplémentaire de gagner. De même, s'il remplit le questionnaire de qualification (via le formulaire) il aura également une chance supplémentaire de gagner.

### **Article IV : Dotation**

Ce quiz est doté de 3 prix déterminés au hasard lors du tirage au sort.

- 1- Foulard Printanier ROZIE
  - a. Valeur de la dotation : 26.90 €
  - b. 6 pièces en jeu
- 2- Chaussettes en Mohair CH
  - a. Valeur de la dotation : 22.00 €
  - b. 5 paires en jeu
- 3- Charentaises PASD
  - a. Valeur de la dotation : 47.90 €
  - b. 5 paires en jeu

### **Article V : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort et avertis par e-mail.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Toutefois, en cas de force majeure, la société La Ferme du Mohair se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire du jeu pour l'envoi de leur lot. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, et leur domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de sa participation.

Le tirage au sort sera effectué par la SCP MARCELLIN RIOUFOL HENRIQUES-CUQ CHARRIE, huissiers de justice à 09000 FOIX, 23 rue Delcassé, dans les locaux de la société organisatrice le lundi 8 Décembre 2014 à 11h00.

### **Article VI : Dépôt légal**

Le règlement est déposé en l'Etude d'Huissiers de Justice Associés la SCP MARCELLIN RIOUFOL, HENRIQUES-CUQ CHARRIE, résidant 23 rue Delcassé 09 000 FOIX.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au quiz, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au quiz. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du quiz à l'adresse suivante :

**La Ferme du Mohair  
Le Freyche  
09 240 La Bastide de Sérou**

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site Internet du quiz [www.ferme-mohair.com/quiz](http://www.ferme-mohair.com/quiz)

Toute éventuelle modification du règlement sera portée à la connaissance du public sur le site internet du quiz.

### **Article VII: Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La société La Ferme du Mohair décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du quiz, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

### **Article VIII : Litiges et responsabilités**

La participation à ce quiz implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du quiz ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. La société La Ferme du Mohair se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent quiz dans le respect de l'article VI.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société La Ferme du Mohair pourra annuler ou suspendre tout ou partie du quiz s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au quiz.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

De même sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'annulation pour survenance d'un événement de force majeure.

### **Article IX : Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société La Ferme du Mohair à utiliser leurs nom, prénom, adresse postale ou Internet dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au

présent quiz sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans. Les lots seront envoyés dans un délai de 30 jours environ suivant la proclamation du résultat.

La société La Ferme du Mohair ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison des lots. Les lots non réclamés en instance postale ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus pour le participant et demeureront acquis à la société La Ferme du Mohair. Les gagnants renoncent à réclamer à la société La Ferme du Mohair tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

#### **Article X : Attribution de compétence**

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

#### **Article XII: Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent quiz sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au quiz, disposent en application de l'article 40 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société La Ferme du Mohair.

#### **Article XIII : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce quiz sont strictement interdites.